



## Mon employeur conteste mon accident du travail

-----  
Par laptel

Bonjour,

J'étais employé chez xxxxxx en temps qu'agent polyvalent intérimaire. Pendant mon travail, je me suis blessé au poignet en descendant des chaises à cause d'un faux mouvement. J'ai signalé la blessure à mes collègues sur place, j'ai eu un rendez-vous puis un arrêt du travail le temps que mon poignet guérisse.

Alors que j'attendais ma paie, mon agence d'intérim m'informe que mon patron a rempli une contestation de mon accident, qui a sans doute été acceptée car je n'ai touché que 50 de mon salaire prévu.

Quels recours ai-je contre ça ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Quelle est votre ancienneté dans cette agence d'intérim, en heures ?

Vous recevez les IJSS directement, ou votre employeur vous les reverse ?

Contrairement à ce beaucoup croient on n'est pas forcément payé à 100% en accident du travail .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F175]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F175[/url]

Se faire mal ne veut pas dire grand chose : quel est le diagnostic ?

Votre employeur a le droit de contester : la cpam mènera une enquête contradictoire .

-----  
Par Henriri

Hello !

Laptel, que signifie n'avoir "touché que 50 du salaire prévu" ? 50%, 50%... pour combien de jours de travail par rapport à votre salaire journalier normal ? Combien de jours de salaire vous manque-t-il sur combien de jours d'arrêt de travail ?

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F175]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F175[/url]

vous dites avoir "signalé la blessure à vos collègues sur place", l'avez-vous signalée à l'employeur chez qui vous étiez en mission et/ou à votre agence d'intérim ?

Vous dites avoir eu "un rendez-vous (médical) puis un arrêt du travail", votre agence d'intérim vous a-t-elle remis une "feuille d'accident" pour la gratuité de cette consultation ?

Vous supposez que votre accident (du travail) a été refusé (suite à une éventuelle contestation de l'accident par votre agent d'intérim), avez-vous reçu un courrier de la sécurité sociale dans ce sens ?

A+